

DELIBERATION N° DEL2025/05/22-02
Du conseil municipal du 22 mai 2025

Date de convocation : 16 mai 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames, GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie, FORNERET Sarah, YBERT Sandra.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Monsieur AUBIN Luc qui donne pouvoir à Madame LERAUX Muriel, Madame MALERBA Lydie qui donne pouvoir à Madame YBERT Sandra.

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20250522-DEL25-05-22-02-DE
Date de télétransmission : 27/05/2025
Date de réception préfecture : 27/05/2025

Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 15		

Madame Anne-Marie ROUCHERE a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM50

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;

VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;

CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;

Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

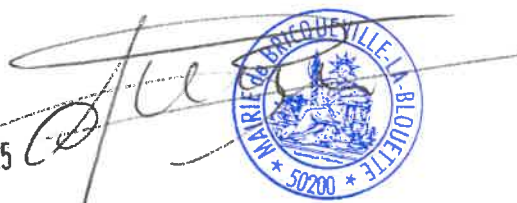
Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal:

- **ACCEPTE** la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

La secrétaire de séance
Anne-Marie ROUCHERE



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture de

Publication sur le site internet le **27 MAI 2025**

27 MAI 2025